

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 23 mars 2009

Nombre de membres

En exercice 15
Présents 13
Votants 13

l'an deux mil neuf

et le vingt trois mars

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

18 mars 2009

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN - Daniel ULRICH – Marcel SERGENT – Michel LE BARS – Jean PLIQUET - Bernard TROALEN – Guy LE BERRE – Eric LE BARS – Annie JULIEN – Jean-Yves BOZEC – Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN

Absents : Eric BIGOT – Emmanuelle RASSENEUR

Objet de la délibération

Tableau des effectifs :

Suppression et création
d'emplois à compter du
1^{er} avril 2009

Le Maire informe l'assemblée : conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des avancements de grades retenus par la commission paritaire du centre de Gestion du Finistère pour les agents communaux au titre de l'année 2009, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants

Le Maire propose à l'assemblée, à compter du 1^{er} avril 2009 :

- la suppression de l'emploi :
 - d'agent spécialisé 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non-complet 17,5 heures par semaine.
 - de rédacteur chef à temps complet.

- la création d'un emploi :
 - d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non-complet 17,5 heures par semaine
 - d'attaché

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire

- de modifier comme suit le tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2009 :

EMPLOI	Grade associé	Catégorie	Ancien Effectif	Nouvel Effectif	Durée Hebdomadaire
Secrétaire général	Attaché	A	0	1	Temps complet
	Attaché principal				
Secrétaire général	Rédacteur	B			
	Rédacteur Principal	B			
	Rédacteur chef	B	1	0	Temps complet
ATSEM	ATSEM 2 ^{ème} classe	C			
	ATSEM 1 ^{ère} classe	C	1	0	Temps non-complet 17,5 h.
	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	0	1	Temps non-complet 17,5 h

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

ADOPTE à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN